Procès-verbal

Commission Pratiques féminines

Réunion du :	18 janvier 2024 à Vesoul au siège du district Haute-Saône à Vesoul (9H30-12H30).
Présents :	MM. Stéphanie BARBIER - Maxime BONIN – Christophe GIRARDET – Michel MALIVERNAY.
Excusé :	Marc TISSERAND.

****

ORGANISATION COMPETITIONS printemps 2024

1°) Séniores F à 11 – 30 équipes.

- Départementale 1 :

La commission valide la demande de l'Entente Montfaucon-premier Plateau de quitter le championnat D1F pour jouer au printemps 2024 en séniores à 8. Le classement sera mis à jour avec retrait des points obtenus lors des matches joués contre cette équipe. Le calendrier général ne sera pas modifié. Les équipes ayant un match programmé contre l'entente Montfaucon-Premier Plateau seront déclarées « exemptes »

- Départementale 2 : 12 équipes
  - Groupe A : Lievremont/Arçon - Le Laveron – Le Russey – Monts de Villers - Ornans – Passavant.
  - Groupe B : Bart - Colombe les Vesoul - Saint Gilles – Saint Hippolyte - Rioz/Etuz/Cussey – Voujeaucourt.
- Départementale 3 : 10 équipes
  - Groupe A : Avoudrey - Les Fonges 91 – Entente Frasne/Lac Remoray – Evillers – Haut du Lison.
  - Groupe B : Entente Lure JS 2/Haute Lizaine – Grandvillars - Noidans les Vesoul – Orchamps Val de Vennes - Villars Saint Maurice Blussang.

- Coupe « Crédit Agricole ». Rappel : 4 matches programmés le 25 février 2024

    - Villars Saint Maurice Blussang – Saint Hippolyte
    - Orchamps Val de Vennes – Lure JS 2/Haute Lizaine
    - Entente Villers/Chateleu – Morteau/Montlebon
    - Haut du Lison – Les Fonges
    - Attention : les matches devront se jouer à cette date d'où nécessité pour les clubs recevant de trouver éventuellement un terrain de replis (ou inversion si nécessaire).

2°) Séniores F à 8 – 29 équipes.

- Départementale 1 :

    - Groupe A : Aigremont/Montoille - Autrey les Gray – Doubs Sud – Entente Champlitte/Osier/Bourbonne. – La Barêche/Les Sapins – Velotte Besançon.

    - Groupe B : Bretonvillers – Chevremont 2 - Entente Charquemont/Les Ecorces – Entente Mélisey/Pays Minier - Naisey les Granges – Plaimbois du Miroir.

- Départementale 2 :

    - Groupe A : ABC Foot – Auxon/Miserey – Avanne/Aveney - Entente Montfaucon/premier Plateau - Gfs de l'Arche 2.

    - Groupe B : Amance/Corre/Polaincourt – Chatillon/Devecey – Gfs Val de Cerise 2 – La Romaine - Marnay – Monts de Gy.

    - Groupe C : Abbevillers/Vandoncourt - Avoudrey 2 – Courtefontaine/Les Plains – Montandon – Valentigney Feminines – Vaufrey.

3°) U17F – 18 équipes.

- Championnat : RAS – organisation en place depuis novembre. Pour le groupe « 1er niveau » compléments à venir après la phase aller.

- Matches non joués à l'automne : s'agissant des matches « aller », la commission décide de les inverser afin de les jouer avant la reprise.

    - Niveau 1 : le samedi 24 février 2024
        - Valdahon/Vercel – Saint Vit (à Saint Vit)
        - Pays Minier – Sochaux FC (à Sochaux)

- Niveau 2 : le samedi 24 février 2024
  - Saint Hippolyte – Doubs Centre Foot (à Novillars)

- Coupe : avec 18 équipes, le tour préliminaire nécessite deux matches programmés le 24 février 2024.

  - Belfortaine ASM – Besançon Foot
  - Grand Besançon – Entente 3 Cantons/Berche/Voujeaucourt

4°) U15F – 35 équipes.

Les classements ayant servi de support à la constitution des groupes prennent en compte les jonglages (voir document annexe).

- Départementale 1 :

Belfortaine ASM - Exincourt – Morteau/Montlebon - Racing Besançon - Rougegoutte/Chaux – Valdahon/Vercel.

- Départementale 2 :

- Groupe A : Les Fins - GJ Monts et Vallées – Monts de Villers – Ornans – Perrouse – Val de Pesmes.

- Groupe B : Bavilliers - Belfortaine ASM 2 – Chevremont – Entente Voujeaucourt/Berche/3 Cantons - GJ Rudipontain – GJ Val de Cerise.

- Départementale 3 :

- Groupe A : Belleherbe/Sancey - Besançon Foot 1 – Clerval/Anteuil - Fontain – Gj/Gsf de l'Arche

- Groupe B : Besançon Foot 2 – Entente La Romaine/Rioz – Lure JS - Pays Minier - RC Saônois – Saint Loup/Corbenay/Magnoncourt.

- Groupe C : Arcey – Chatenois les Forges – Giro Lepuix – Grandvillars – Sochaux US – Valentigney

- Coupe Crédit Agricole : avec 35 équipes le tour préliminaire nécessite 3 matches programmés le 24 février 2024.

- RC Saônois – Lure JS

- Arcey – Clerval/Anteuil

- Fontain – Besançon Foot 2

5°) U13F – 40 équipes.

Les classements ayant servi de support à la constitution des groupes prennent en compte les jonglages (voir document annexe).

- Départementale 1 :

  Gj de l'Arche – GJ Rudipontain - Racing Besançon – Sochaux/Montbéliard FC - Valdahon/Vercel - Vesoul FC.

- Départementale 2 :

  - Groupe A : Grand Besançon – Les Fins – Ornans - Perrouse – Pontarlier - Saint Vit.

  - Groupe B : Belfortaine ASM - Chevremont – Entente Rioz/La Romaine – Giro Lepuix – Lure JS – Pays Minier.

- Départementale 3 :

  - Groupe A : Besançon Foot - Fontain – Doubs Centre Foot - GJ Monts et Vallées – Racing Besançon 2.

  - Groupe B : Frotey les Vesoul - Grand Besançon 2 – Monts de Gy - Val de Pesmes – Vesoul FC 2.

  - Groupe C : Exincourt - GJ Val de Cerise – Giro Lepuix 2 - JS Lure 2 – Haute Lizaine – Valentigney Fem.

  - Groupe D : ASDAM – Chevremont 2 - GJ Rudipontain 2 – Grandvillars – Méziré - Sochaux US.

6°) U11F.

- Pratiques retenues : foot à 5 et foot à 8

- Organisation commune entre les deux districts aux dates suivantes : 16/03 ; 6/04 ; 4/05 et 18/05.

- Autres dates spécifiques à chaque district

  - DTB : 2/03 ; 27/04 ; 8/06
  - Haute-Saône : 9/03 ; 23/03 ; 30/03 ; 25/05 ; 1/06.

7°) Saison 2024-2025.

Des réunions seront organisées prochainement dans chaque district afin de travailler, entre autres, à la préparation de la saison 2024-2025 avec deux axes importants :

- La suppression des U17 à 11 avec la création d'une compétition U18 à 11 tout en ayant la possibilité de jouer en U18 à 8.

- La création d'une compétition U15 à 11 tout en conservant le U15 à 8.

Prochaine réunion de la commission :

Mardi 5 mars 2024 à Arbouans avec tirage des coupes.

Le Représentant du district Haute Saône, Le représentant du district Doubs – Territoire de Belfort

Michel MALIVERNAY **Christophe GIRARDET**

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF